

Compte rendu du groupe de travail avec les organisations syndicales « changement de discipline des enseignants de la filière STI »

Le GT s'est tenu au rectorat le lundi 01 octobre 2012.

Présents : Le Secrétaire Général de l'académie et son adjointe déléguée aux ressources humaines (DRH), Le responsable de la division des personnels du second degré (DPES), la responsable de la division des structures et des moyens (DSM), L'IA-IPR des STI, d'autres personnels du rectorat et les représentants des organisations syndicales suivantes : SNES (6 personnes dont 2 enseignants de STI), SNALC, SE-UNSA, FO et SUD EDUCATION.

Détail de l'ordre du jour :

- Déclarations liminaires des organisations syndicales
- Points sur la procédure en cours
- Étude des propositions de nouvelles valences pour les collègues STI
- Garanties pour le prochain mouvement
- Souffrance au travail de certains collègues de la filière STI

Déclaration liminaire du SNES :

Mesdames et messieurs,

Il n'est pas d'usage d'ouvrir un GT avec une déclaration liminaire.

On réserve d'ordinaire ces interventions aux CAPA ou aux FPMA, c'est-à-dire à des réunions plus formelles avec des prises de décisions officielles et souvent définitives.

Mais c'est justement parce que ces travaux préparatoires déboucheront tôt ou tard sur des décisions lourdes aux effets irréversibles, que nous tenons à souligner avec insistance que ce qui nous réunit ici aujourd'hui est d'une extrême gravité.

Les enjeux en sont d'une importance vitale, et pour la communauté éducative et pour l'ensemble des collègues des disciplines sinistrées, concernés par la mise en place de cette réforme.

Dès la rentrée 2011, le SNES avait dénoncé avec véhémence le caractère bâclé et le manque de cohérence de mesures qui ne visaient qu'à travestir un massacre programmé de la filière technologique.

Nous avons pointé du doigt l'inconsistance des nouveaux programmes, fustigé l'indigence de la formation proposée pour la reconversion des collègues et dénoncé le flagrant manque de moyens pour la mener à bien.

Nous restions très sceptiques.

Nous avons prévenu que loin de servir à la modernisation de la filière, au renouveau et à l'essor

de ses disciplines, cette précipitation et ces dysfonctionnements allaient plonger les collègues dans un profond désarroi et effrayer des élèves désorientés qui ne manqueraient pas de désertir le secteur et fuir ces enseignements.

Le précédent ministre n'a pas voulu entendre nos critiques ni considérer nos propositions. Il a fait la sourde oreille aux mises en garde des experts qu'il avait pourtant lui-même sollicités. Il a refusé de tenir compte des avis défavorables du Comité Interprofessionnel Consultatif et du Conseil Supérieur de l'Éducation nationale. Fidèle à ses principes, en bon petit soldat d'un management libéral sans état d'âme, il a stoïquement rempli sa mission de saccage de la voie technologique.

Malheureusement, et contre toute attente, son successeur s'évertue à la poursuivre avec la même brutalité, au nom d'un intérêt supérieur qui ne convainc plus personne.

Aucune étude digne de foi n'a été convoquée, aucun bilan édifiant n'a été proposé, pour justifier qu'on persiste dans cette ligne de conduite.

Comment alors faire admettre aux collègues que l'on s'apprête à dégrader professionnellement, que le concours qu'ils ont réussi et qui garantissait leur haut niveau d'expertise ne pèse plus rien ? Comment les convaincre que le CAPET ou l'Agrégation qu'ils ont passés n'ont plus qu'une valeur toute relative, puisqu'un stage fumeux de quelques mercredis leur donne l'équivalent de cinq ou six années d'études aux yeux de l'administration ou de l'inspection de leur groupe de disciplines ?

Qui est dupe ?

Et qu'on ne nous serve pas comme argument que les collègues comprennent l'impérieuse nécessité de ces reconversions et adhèrent pleinement à une réforme « qu'ils prennent à bras le corps » puisqu'ils ont pour la plupart choisi une valence de substitution.

« Quand on entasse les gens sur le bord de la falaise pour mieux les pousser dans le vide, seuls quelques courageux inconscients refusent le paquet qu'on leur tend. Tous les autres espèrent que c'est un parachute et s'en emparent en croisant les doigts . »

C'est humain.

Nous aurons l'occasion aujourd'hui et dans les prochaines séances de revenir sur certaines failles de la circulaire du 27 juin 2012, sur les entorses à la règle qu'elle dévoile, sur les contradictions avec les statuts des enseignants fonctionnaires qu'elle suppose et nous les dénoncerons et nous les combattons car, notre première préoccupation, comme organisation syndicale soucieuse de la défense des intérêts professionnels de nos homologues, reste de garantir la dignité des collègues qui sont pris dans ce cataclysme professionnel et administratif.

Nous veillerons en tous cas à ce que le choix qu'on leur a sommé de faire et qu'ils ont fait, contraints et forcés, soit scrupuleusement respecté.

Nous serons aussi très vigilants sur l'attribution des postes spécifiques, n'en déplaise à l'inspection, et même si leur intérêt va contre les plans de l'administration ou le bénéfice supposé du service.

Nous savons d'ores et déjà que le mouvement 2013, à cause de l'amateurisme des artisans de cette réforme, et de leur goût immodéré pour l'improvisation précipitée, s'annonce plus que houleux dans ces spécialités et groupes de disciplines.

Eh bien, à cette occasion, il faudra compter sur nous pour ne rien acter qui puisse nuire à l'intérêt des collègues, car au-delà des ajustements purement administratifs ce sont les drames humains que nous allons tenter d'éviter.

Merci

Points sur la procédure en cours

- Report de la date limite de remontée au ministère au 26 octobre 2012
- Le changement de discipline de cette année n'est pas irrévocable. Un réexamen du choix pourra avoir lieu dans le courant de l'année 2013-2014.
- Le rectorat diffusera prochainement une nouvelle circulaire concernant la procédure pour un changement de matière, le Secrétaire Général ajoute que tous les dossiers seront examinés. Contrairement à ce qui a pu être annoncé les années précédentes, il précise que la licence de mathématiques n'est pas obligatoire pour envisager un changement vers cette matière.

Compte tenu de la disparité entre les établissements pour faire remonter le choix ou le refus de choisir des collègues (nombreux documents sans signature des intéressés et quelques erreurs constatées), le SNES demande que le rectorat adresse un courrier à chaque enseignant pour confirmer que la nouvelle discipline retenue correspond bien à son choix. En cas de désaccord, l'intéressé doit pouvoir être reçu par les services du rectorat pour expliquer ses motivations, éventuellement accompagné d'un représentant de son syndicat.

La demande est actée à l'unanimité.

Étude des propositions des nouvelles valences pour les collègues STI

- Le rectorat suivra la proposition de l'inspection pour les collègues qui refusent de choisir une nouvelle discipline.
- Choisir la double valence pour augmenter les possibilités d'affectation n'est pas acceptée.
- Certains PRAG (agrégés à l'université) doivent encore être contactés pour entrer dans le dispositif de changement de discipline.

L'IA-IPR ne conteste aucun choix des collègues et comprend que des collègues se retrouvent en grande difficulté, par exemple certains enseignants de génie thermique. Pour mieux imaginer la situation, un des représentants STI du SNES donne l'exemple d'une collègue qui enseigne en BTS design mode (Génie industriel « textiles ») et des collègues (Génie mécanique « maintenance automobile »). Tous doivent intégrer la même discipline 1414E « SII ingénierie mécanique ». Certains font de l'ingénierie mécanique dans la graisse et les durits, d'autres avec du fil et des aiguilles.

Garanties pour le prochain mouvement

- Le changement de discipline ne modifie pas l'ancienneté de poste
- Les collègues en mesure de carte scolaire les années précédentes conservent le bénéfice des priorités accordées.
- A priori selon L'IA-IPR, les enseignants certifiés SII pourront dorénavant s'ils le souhaitent postuler au mouvement technologie collègue.

- Le ré-étiquetage des postes pour la rentrée 2013 ne doit pas modifier l'affectation actuelle des enseignants qui les occupent.
- Ce ré-étiquetage ne doit pas, sauf cas exceptionnel motivé, être l'occasion d'un bouleversement dans la répartition des services au sein des établissements, notamment en ce qui concerne les STS.

Postes spécifiques en post-bac :

Pour le SNES, la carte scolaire va très peu évoluer et les collègues qui enseignent actuellement en STS ont normalement les compétences requises, il n'y a donc pas lieu de profiter de ce ré-étiquetage pour créer des SPEA supplémentaires.

L'IA-IPR des STI indique que pour la création de nouvelles filières, il envisage de proposer des postes spécifiques afin d'affecter « les personnes les plus compétentes pour mettre en place ces nouvelles sections ». Le SNES précise que si cette création se fait à moyen constant pour l'établissement, il y aura forcément des conséquences pour les derniers arrivés.

Le SNES s'opposera à la création de nouveaux postes spécifiques injustifiés qui iraient à l'encontre de l'intérêt des collègues affectés dans les établissements.

Dans ce contexte particulièrement difficile pour les enseignants STI et afin d'éviter certaines mesures de cartes scolaires conformément aux directives, le SNES demande que les propositions de postes spécifiques soient établies suffisamment tôt pour figurer dans le tableau de répartitions des moyens par disciplines des établissements (TRMD). L'IA-IPR des STI donne un avis favorable à cette demande en précisant qu'il souhaite que tout se déroule dans la plus grande transparence.

Postes spécifiques d'enseignements STI2D en pré-bac :

Le SNES considère que l'application de la circulaire entraîne que les SPEA en STI2D créés contre notre volonté l'année dernière ne se justifient plus. Le SNES demande le dé-profilage de ces postes. L'IA-IPR des STI accepte la demande en indiquant que dans la phase transitoire il n'avait pas d'autres solutions.

Les postes spécifiques pour les responsables de plate-forme de formation ne sont pas concernés.

Souffrance au travail de certains collègues de la filière STI :

En ce début d'année scolaire le SNES a recensé quelques témoignages d'enseignants qui souffrent des conditions de mise en place de cette réforme STI2D (problème de sommeil, stress, épuisement, voire dépression). La situation nous inquiète et nous prévoyons de demander en CTA qu'une étude soit menée sur le sujet par le comité d'hygiène, de sécurité, et des conditions de travail (C.H.S.C.T.). Dans un premier temps le SNES demande que le corps d'inspection évite d'exercer des pressions sur les collègues de la filière STI qui se retrouvent dans des conditions d'exercice difficiles.